



Le 3 juillet 2012

La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedexnous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cgtcg29.fr>

BREF

n° 7

Bulletin Réactif Engagé et Fédérateur

Comité Technique Paritaire du 28 juin 2012

PROMOTIONS INTERNES 2011

	Nbre de possibilités	Promouvables			Promus		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	18	141	434	575	4	3	7
Catégorie B	10	139	174	313	2	6	8
Catégorie C	15	164	5	169	7	0	7
Total	43	444	613	1057	13	9	22

2%

AVANCEMENTS DE GRADE 2011

	Nbre de possibilités	Promouvables			Promus		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	34	54	83	137	11	11	22
Catégorie B	46	44	141	185	8	38	46
Catégorie C	98	75	96	171	38	60	98
Total	178	173	320	493	57	109	166

Le bilan social : une photo utile

La loi impose qu'un bilan social soit présenté tous les deux ans. C'est une série de « photos », prises à un instant « T », de la situation sociale et professionnelle dans la collectivité. Ce bilan ne change donc pas le réel mais l'expose.

Le cadrage de la « photo » prise par la DRH n'est pas forcément celui qu'aurait choisi la CGT, mais ce bilan a le mérite de mettre en avant certaines situations que nous dénonçons depuis longtemps.

Prenons par exemple la « photo » concernant l'évolution professionnelle (ci-dessus). Si nous observons « l'arrière plan », nous constatons qu'en 2011, sur 1057 agents promouvables, seuls 22 soit 2% ont été promus.

Concernant l'avancement de grade, seuls 166 en ont bénéficié alors que 493 remplissaient les conditions.

Voilà tout l'intérêt du bilan social : une certaine transparence imposée par la loi. La CGT y est favorable et a donc voté pour.

Et c'est au vu de ces éléments qui confirment bien souvent ce que nous constatons dans les services que nous devons agir pour que les conditions de travail évoluent positivement.

Par ailleurs, nous contestons vivement le fait que des dossiers aussi importants que le schéma d'action sociale et les conditions de travail des Assistants Familiaux ne soient pas soumis à l'avis du CTP. Nous prendrons les dispositions qui s'imposent si notre employeur campe sur ses positions.

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Adresse :

